

FFC BELGIUM SPRL  
BE 0507.613.866  
Rue Basse Campagne, 47

4040 HERSTAL

***RAPPORTS***  
  
***ET***  
  
***PROCES-VERBAUX***

- **FFC BELGIUM SPRL** -  
Rue de Liège, 94/3 à 4041 VOTTEM

FFC BELGIUM SPRL  
BE 0507.613.866  
Rue Basse Campagne, 47

4040 HERSTAL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 28/09/2019**

Le 28 septembre 2019 à 16 heures

au siège social, rue de Liège 94/3 à 4041 VOTTEM

Se sont réunis tous les associés de la société :

FFC BELGIUM SPRL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent SANTANTONIO.

Les associés assistant en personne ou par procuration à l'assemblée sont mentionnés sur la liste des présences, laquelle a été signée avant la séance par chacun des associés. Ladite liste de présence indique que 100/100 parts sont présentes ou représentées. Tous les associés étant présents ou représentés il n'est pas besoin de justifier des convocations.

L'Assemblée Générale est valablement constituée.

Cette assemblée se tient en lieu et place de l'assemblée générale ordinaire statutaire pour des raisons administratives.

La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour :

1. Lecture du rapport de gestion et discussion des comptes annuels;
2. Justification des règles d'évaluation dans une optique de continuité en vertu de l'article 96, 6° du Code des sociétés
3. Approbation du bilan, du compte de résultats et de l'affectation de résultat au 31/12/2018 ;
4. Décharge de responsabilité aux gérants pour l'exercice se terminant le 31/12/2018.
5. Rémunération du gérant et du capital
6. Rémunération des avances

L'assemblée discute les comptes annuels clôturés au 31/12/2018. Il est répondu aux questions posées de manière satisfaisante.

Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité :

- 1) Les comptes annuels, y compris l'affectation du résultat, tels que proposés par le gérant, sont approuvés à l'unanimité des voix.

Le résultat de l'exercice est positif de :

264.058,28

FFC BELGIUM SPRL  
BE 0507.613.866  
Rue Basse Campagne, 47

4040 HERSTAL

Et sera affecté de la manière suivante :

Perte reportée de l'exercice précédent :	-544.179,03
Bénéfice de l'exercice :	264.058,28
	-----
Perte à reporter :	280.120,75

2) L'assemblée entend la lecture du rapport de gestion de la gérance et en approuve le contenu.

3) Par vote séparé, l'assemblée donne, à l'unanimité des voix, décharge complète et intégrale à Laurent SANTANTONIO et ne donne pas, à l'unanimité, décharge à Ramy NEAME pour leur mandat respectif exercé durant l'exercice écoulé.

4) L'assemblée approuve la rémunération de la gérance à concurrence de 12.000,00 €

5) L'assemblée constate, à l'unanimité des voix, que le capital ne sera pas rémunéré.

6) L'assemblée constate également que les avances des associés ne seront pas rémunérées.

Après l'échange de diverses observations ces 6 points sont approuvés à l'unanimité. La séance est levée à 17h30 après lecture du présent procès-verbal.

Certifié conforme le 28 septembre 2019.

Laurent SANTANTONIO  
Président